

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Demande de subvention  
auprès de l'Office  
National des  
Combattants et des  
Victimes de Guerre  
(ONaCVG) pour les  
projets labellisés «  
Mission libération»**

**SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-  
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,  
Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,  
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE (ONaCVG) POUR LES PROJETS LABELISES « MISSION LIBERATION »**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1611-4, L. 3211-1 et suivants ;
- **Vu** l'arrêté du 8 septembre 2023 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Mission du 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire » ;
- **Considérant** que la Commune de THIERS a été labellisée « Mission Libération » par le Préfet du Puy-de-Dôme, dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération ;
- **Considérant** l'organisation d'une journée commémorative le dimanche 25 août 2024 à Thiers et d'actions mémorielles après cette date et pendant un mois ;
- **Considérant** qu'un soutien financier sous forme de subvention peut être sollicité pour l'organisation de projets locaux mémoriels et commémoratifs labellisés par la « Mission Libération » ;
- **Considérant** que la subvention est à solliciter directement auprès de l'ONaCVG et ne peut excéder 25% des dépenses hors taxes nécessaires au déroulement des actions commémoratives ;
- **Considérant** que la subvention à solliciter vise à récompenser l'engagement de la commune dans cette démarche commémorative ;
- **Considérant** que le projet ne bénéficie pas d'autres financements de l'Etat ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'aide de l'Etat via l'ONaCVG à hauteur de 2 221 euros, soit 25 % de la dépense éligible hors-taxes estimée à 8 884 euros, pour l'organisation des actions commémoratives et mémorielles liées au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Charges Spécifiques à l'action (gerbes, concert de « la Guinche », pot et buffet)	4 530,00 €		
Autres services extérieurs (publicité, roll-up, catalogue, frais de restauration artistes et association de voitures anciennes, hébergement des artistes...)	2 688,00 €		
Charges de personnel	1 500,00 €		
Droits d'auteur (SACEM)	166,00 €		
<b>Coût HT</b>	<b>8 884,00 €</b>		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – Ministère des Armées (via ONaCVG)	Sollicitée	25 %	2 221,00 €
<b>Total financements publics (Ne peut excéder 80%)</b>		<b>25 %</b>	<b>2 221,00 €</b>
Fonds propres		75 %	6 663,00 €
<b>Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)</b>		<b>75 %</b>	<b>6 663,00 €</b>
<b>Coût HT</b>		<b>100%</b>	<b>8 884,00 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**



- **Approuve** la demande de subvention auprès de l'ONaCVG pour le financement des actions mémorielles et commémoratives organisées à Thiers ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER